

## Compte rendu de l'audience au rectorat du 4 juillet 2017

Suite à l'appel au rassemblement du snudi FO le lundi 3 juillet devant le Rectorat, le snudi FO a été reçu en audience, avec la cgt éduc, le mardi 4 juillet à 11H.

**Présents** : M. Mach et Mme Lamic, responsables DOS  
3 collègues lauréats du CRPE  
Pour le snudi **Force Ouvrière** : Daniel Mascaras, Chloé Fillon  
Une collègue pour la CGT éduc.

## Affectation des PES issus du 2<sup>nd</sup> concours interne et du 3<sup>ème</sup> concours.



Le snudi FO dénonce l'affectation systématique des lauréats issus des 2<sup>ème</sup> concours interne et concours 3<sup>ème</sup> voie en Haute-Garonne. Cette affectation est problématique pour un certain nombre de collègues.

Pourquoi ces lauréats n'ont-ils pas été affectés selon leur note au concours au même titre que ceux du concours externe ?

**Réponse de l'administration** : Les trois concours ne sont pas fondus donc on ne fait pas tourner les externes avec les autres concours. Ils sont indépendants. Tous les postes pour ces concours ont été affectés en Haute-Garonne. Ceci n'a pas posé de problème l'an passé.

Une collègue lauréate précise qu'elle a contacté la DEC avant de commencer la préparation du concours afin de connaître les modalités d'affectation. Il lui a été répondu qu'elles étaient les mêmes que pour le concours externe, au classement et selon la note obtenue, tous lauréats confondus.

L'administration précise que c'est la DOS qui gère les affectations des lauréats et que l'information donnée était erronée et s'en excuse. Elle précise néanmoins que le concours est académique, que les candidats classent les 8 départements et qu'ensuite les lauréats peuvent être affectés dans un département qui ne leur convient pas. C'est la règle.

Une collègue lauréate expose le fait que la règle a changé en cours de route, qu'elle s'est investie dans la formation (mi-temps, sacrifices familiaux...), que les postes existent dans le département qu'elle souhaite. Pour preuves des futurs stagiaires issus de la liste complémentaire ont été appelés et nommés dans ce département (et ne le souhaitent pas). Pourquoi ?

L'administration répète que les concours sont indépendants.  
Elle propose de travailler sur ces échanges fin août, lors du groupe de travail, après réception des procédures d'échange qui seront envoyées aujourd'hui aux lauréats par mail.

Le snudi FO rappelle que la situation problématique a été créée par le rectorat et que les collègues ne peuvent pas attendre fin août pour avoir une réponse (demande de détachement, démission signée il y a quelques jours, impossibilité de ne pas pouvoir s'organiser jusqu'à l'avant-veille de la rentrée...).

**L'administration indique que la date limite retour des procédures est le 17 juillet et propose d'avancer l'étude des demandes dans la semaine afin de traiter les dossiers avant le 21 juillet.**

**Ceci est une avancée de notre point de vue car cela permettra aux collègues de se projeter vers**

## **la mi-juillet au lieu de fin août.**

L'administration communiquera avec les délégués du personnel lors de cet examen des demandes afin de répondre au mieux aux demandes des collègues.

**Confiez-nous dès à présent votre dossier de demande de changement de département par retour de mail.**

Le snudi FO demande que les demandes d'échanges des lauréats issus des 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup> concours soient étudiées en priorité car il ne leur a pas été possible de choisir leur département d'affectation et ce quel que soit leur rang de classement ou leur note au concours.

De plus, le fait de satisfaire ces demandes (consistant toutes en des demandes pour quitter le 31, département plus demandé que la moyenne) aura un effet bénéfique sur l'ensemble des lauréats du concours puisqu'il permettra de débloquer des échanges qui n'auraient pas été possible sinon.

Nous demandons également que toutes les situations problématiques et tous les échanges possibles (directs ou indirects) soient également traités par les services de la DOS.

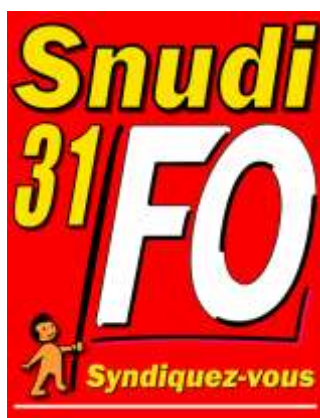
**L'administration répond que la demande est légitime mais qu'elle ne peut pas s'engager, qu'elle fera du qualitatif et qu'il n'y a pas de critères définis même si une attention particulière sera apportée pour les dossiers cités.**

## **Inéat-exéat annulés pour les PES renouvelés**

FO : se pose également le problème des annulations d'inéat-exéat des PES renouvelés. Ces PES ont été en difficulté en partie à cause des distances parcourues et se projetaient dans une nouvelle année de stage plus sereine grâce à ce changement de département. Qu'allez-vous dire aux collègues concernés par ces échanges (les titulaires qui devaient sortir de la Haute-Garonne) et quand ?

L'administration répond que lors des GT inéat-exéat les commissions des PES n'ont pas encore eu lieu et que s'ils ne sont pas titularisés, l'échange prévu ne peut pas avoir lieu. Elle précise que les départements d'accueil ne veulent pas accueillir les PES renouvelés et qu'ils doivent rester dans leur département de formation.

**Nous n'acceptons pas cet état de fait et nous vous encourageons à nous saisir si vous êtes dans cette situation !**



[Je me syndique !](#)